

Juin – Juillet 2025

SE DÉPLACER AVEC AUTONOMIE ET CONFiance



Votre gouvernement Québec

Aides à la mobilité motorisées (AMM)

Utilisation d'un fauteuil roulant électrique, d'un triporteur ou d'un quadriporteur sur le chemin public



Votre gouvernement Québec

Votre sécurité sur la piste cyclable, une priorité!

Petit rappel à tous les usagers que la piste cyclable de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville est réservée exclusivement aux cyclistes, marcheurs, coureurs, utilisateurs de fauteuils roulants et autres moyens de transport actif. Pour préserver la sécurité et la cohabitation harmonieuse de tous :

- Circuler toujours à droite, de manière respectueuse et sécuritaire.
 - La limite de vitesse est de 20 km/h en milieu urbain et 30 km/h en milieu rural.
 - Arrêts sécuritaires uniquement sur les accotements ou haltes prévues.
 - Obéissance à toute signalisation sur le parcours.
 - Respect obligatoire des heures d'accès (de 5 h à 23 h).
 - Aucun véhicule motorisé (sauf fauteuil roulant électrique et véhicules autorisés)
 - Aucun animal n'est admis sur la piste.
- De plus, pour traverser de façon sécuritaire à l'intersection de la Route 173 et du Parc des Rapides, un bouton a été installé sur le feu de circulation. Nous invitons tous les cyclistes et piétons à l'utiliser afin de traverser prudemment cette intersection achalandée. En utilisant ces infrastructures de manière